



Région
Provence
Alpes
Côte d'Azur



PRÉFET DE LA RÉGION
PROVENCE-ALPES
CÔTE D'AZUR

**Consultation du Comité de suivi
du 1^{er} au 10 juin 2015
Relevé de décisions**

Une consultation écrite du comité de suivi a été organisée du 1^{er} au 10 juin 2015.

Cette consultation avait pour objet l'approbation de la stratégie de communication 2014-2020 et la validation des critères de jugement de l'assistance technique.

Les critères de jugement de l'assistance technique n'ont pas fait l'objet d'observation, ce document est donc validé.

Le projet de stratégie de communication 2014-2020 a fait l'objet d'observations de la part du Commissaire de massif des Alpes (cf. annexe 1) et reçu un avis défavorable de la part de la Région Rhône-Alpes (cf. annexe 2) qui considère ne pas retrouver la dimension interrégionale du POIA dans les outils et méthodes proposés.

Ces deux partenaires demandent d'être associé à la gouvernance des actions de communication et l'adaptation des messages et des outils de communication.

L'Autorité de gestion prend bonne note de ces observations qui ne permettent pas la validation de la stratégie de communication 2014-2020.

Celle-ci va donc être retravaillée en étroite association avec le CGET et la Région Rhône-Alpes. Suite à ce travail, une version de la stratégie sera donc proposée au Comité de suivi POIA.

L'intégralité de ces observations ont été publiées et sont consultables sur le site Europe de la Région :

<http://europe.regionpaca.fr/outils-pratiques/espace-partenaires/connexion/>

Login : europe_paca

Mot de passe : europe_paca

Par conséquent, la présente consultation est ajournée.

Fait à Marseille le 15 juin 2015

Pour la Région
Provence-Alpes-Côte d'Azur

Pour la Région
Rhône-Alpes

Pour le Préfet Coordonnateur
du Massif des Alpes